

BULLETIN D'ADHESION

Exercice 1^{er} janvier 2023 / 31 décembre 2023

Nom/Prénom

Profession

Adresse professionnelle

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Date de Naissance.....

Activité(s) dominante(s).....

L'adhésion au CALIF permet notamment à l'adhérent de :

- ✓ Recevoir gratuitement un livret explicatif sur l'arbitrage familial et la documentation utile en la matière ;
- ✓ Assister à l'Assemblée Générale annuelle regroupant l'ensemble des adhérents ;
- ✓ Bénéficier d'un tarif promotionnel pour assister aux formations et conférences proposées par le CALIF ;
- ✓ Participer activement et volontairement aux actions de promotion de l'arbitrage menées par le CALIF.

Conformément à l'article 5 du Règlement intérieur, le montant de la cotisation annuelle est de **80 € HT**, payable par chèque à l'ordre du CALIF. Un reçu vous sera adressé à réception.

Fait à :

Le :

Signature :

27, rue Duret – 75116 Paris

Tél. 01 42 68 24 29 - secretariat@califarbitrage.com

<https://www.califarbitrage.com/>